

AUTOCALL QUOTIDIEN BNP DECREMENT 4,60 SEPTEMBRE 2025

ISIN FRIP00001K13

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

⚠ Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.

|| **PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE¹ ET À L'ÉCHÉANCE.**

|| **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE**

⋮ **12 ans et 7 jours² (4383 jours jusqu'à la Date d'observation finale et 4390 jours jusqu'à la Date d'échéance - hors cas de remboursement automatique anticipé).**

|| **ÉLIGIBILITÉ**

⋮ **Compte titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite.**

|| **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION**

⋮ **Du 06/06/2025 au 30/09/2025. La commercialisation des titres peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.**

¹L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les Titres sont émis par Morgan Stanley & Co International Plc. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

²Depuis la Date d'observation initiale (le 06/06/2025) jusqu'à la Date d'échéance (le 30/09/2035).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital¹ partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement (observée à chaque Date d'observation de remboursement anticipé et à la Date d'observation finale) est conditionnée à l'évolution de l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR), nommé ci-après « l'Indice ».**

Le remboursement du titre de créance « *Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025* » est conditionné à l'évolution de l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index (code Bloomberg : MQDBN460 Index) qui est une version modifiée de l'action BNP Paribas SA². L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action BNP Paribas SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 4.6/365 euros, soit 4.6 euros par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Pour plus d'informations sur l'Indice et sur l'impact des prélèvements forfaitaires sur la performance du sous-jacent, veuillez-vous référer à la page 9 de ce document.

Le Niveau de Référence Initial est défini en observant l'Indice aux Dates d'observation initiale³. Une fois toutes les observations effectuées, le Niveau de Référence Initial de l'Indice est défini comme le plus bas des cours de clôture officiel de l'Indice aux Dates d'observation initiale³.

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

Tous les jours ouvrés, du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2037, (depuis la fin de l'année 1 jusqu'au jour ouvré précédant la Date d'observation finale en année 12) :

- si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question, l'intégralité du Capital Initial sera remboursée par anticipation et un gain d'environ 0.0274% par jour écoulé depuis le 30/09/2025 à la date de paiement de remboursement anticipé concernée.

¹Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de *Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025*, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux).

Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 1% par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30/09/2025 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective. Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International Plc.

²Code Bloomberg: BNP FP Equity, Code Reuters : BNPP.PA, Code ISIN : FR0000131104

³Dates d'observation initiale : le 16/05/2025 et le 30/09/2025.

PRÉSENTATION

Barrière de Remboursement Anticipé (en % du Niveau de Référence Initial)	Dates d'Observation de Remboursement Anticipé
100.00%	Du 30/09/2026 au 29/12/2026
99.00%	Du 30/12/2026 au 25/03/2027
98.00%	Du 30/03/2027 au 29/06/2027
97.00%	Du 30/06/2027 au 29/09/2027
96.00%	Du 30/09/2027 au 29/12/2027
95.00%	Du 30/12/2027 au 29/03/2028
94.00%	Du 30/03/2028 au 29/06/2028
93.00%	Du 30/06/2028 au 29/09/2028
92.00%	Du 02/10/2028 au 29/12/2028
91.00%	Du 02/01/2029 au 29/03/2029
90.00%	Du 03/04/2029 au 29/06/2029
89.00%	Du 02/07/2029 au 28/09/2029
88.00%	Du 01/10/2029 au 28/12/2029
87.00%	Du 31/12/2029 au 29/03/2030
86.00%	Du 01/04/2030 au 28/06/2030
85.00%	Du 01/07/2030 au 27/09/2030
84.00%	Du 30/09/2030 au 27/12/2030
83.00%	Du 30/12/2030 au 28/03/2031
82.00%	Du 31/03/2031 au 27/06/2031
81.00%	Du 30/06/2031 au 29/09/2031
80.00%	Du 30/09/2031 au 29/12/2031
79.00%	Du 30/12/2031 au 25/03/2032
78.00%	Du 30/03/2032 au 29/06/2032
77.00%	Du 30/06/2032 au 29/09/2032
76.00%	Du 30/09/2032 au 29/12/2032
75.00%	Du 30/12/2032 au 29/03/2033
74.00%	Du 30/03/2033 au 29/06/2033
73.00%	Du 30/06/2033 au 29/09/2033
72.00%	Du 30/09/2033 au 29/12/2033
71.00%	Du 30/12/2033 au 29/03/2034
70.00%	Du 30/03/2034 au 29/06/2034
69.00%	Du 30/06/2034 au 29/09/2034
68.00%	Du 02/10/2034 au 29/12/2034
67.00%	Du 02/01/2035 au 29/03/2035
66.00%	Du 30/03/2035 au 29/06/2035
65.00%	Du 02/07/2035 au 28/09/2035
64.00%	Du 01/10/2035 au 28/12/2035
63.00%	Du 31/12/2035 au 28/03/2036
62.00%	Du 31/03/2036 au 27/06/2036
61.00%	Du 30/06/2036 au 29/09/2036
60.00%	Du 30/09/2036 au 29/12/2036
59.00%	Du 30/12/2036 au 27/03/2037
58.00%	Du 30/03/2037 au 29/06/2037
57.00%	Du 30/06/2037 au 29/09/2037

À l'issue des 4383 jours (12 ans après la dernière Date d'observation initiale), en Date d'observation finale (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) :

- si l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra à la Date d'échéance son Capital Initial et un gain d'environ 120.08% (4383 jours x 10%/365) au titre des 4383 jours écoulés depuis le 30/09/2025.
- si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice à la Date d'échéance.

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des gains et/ou de remboursement de l'intégralité de son Capital Initial¹ dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé, tous les jours ouvrés, du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2037, **l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur reçoit, en Date de paiement de remboursement anticipé concernée, le Capital Initial par anticipation plus un gain d'environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 30/09/2025.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur reçoit en Date d'échéance, l'intégralité du Capital Initial plus un gain d'environ 120.08% (4383 jours x 10%/365) au titre des 4383 jours écoulés depuis le 30/09/2025.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur reçoit, en Date d'échéance, l'intégralité du Capital Initial.

INCONVÉNIENTS

- Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans un scénario défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.**
- Le rendement du produit est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%. **En effet, si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subira une perte en Capital pouvant être partielle ou totale.**
- Le rendement du produit est très sensible en Date d'observation de remboursement anticipé à une faible variation de l'Indice autour du niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question. **En effet, si l'Indice subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas l'intégralité du Capital Initial par anticipation plus un gain d'environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 30/09/2025.**
- En cas de revente du produit avant la Date d'échéance, **il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 372 jours à 4390 jours**, en fonction de l'évolution de l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR).
- **L'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'Indice et les gains du produit Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 seront plafonnés** au paiement éventuel du gain d'environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 30/09/2025 (soit un TRA net¹ maximum de 8.7%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Emetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

INCONVÉNIENTS

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action BNP Paribas SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 4.6/365, soit 4.6 euros par an. La valeur de l'Indice pourra s'écarter de celle de l'action BNP Paribas SA. En effet, selon les dividendes distribués par l'action BNP Paribas SA, la performance de l'Indice pourra être pénalisée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire constant), ou améliorée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est supérieur au prélèvement forfaitaire constant) par rapport à un investissement direct dans l'action BNP Paribas SA.
- La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes versés par l'action BNP Paribas SA. Le prélèvement forfaitaire est ici supérieur au dividende moyen payé sur les dix dernières années.
- À titre d'information, au cours des 10 dernières années les dividendes bruts distribués annuellement par l'action ont été en moyenne de 3.22 euros, le montant maximum versé a été de 4.79 euros et le montant minimum a été de 1.5 euros (source : Bloomberg au 22 mai 2025). Le prélèvement forfaitaire appliqué à l'action est ici supérieur au dividende moyen payé sur les dix dernières années. Le niveau de dividendes versé est visible sur le site : <https://invest.bnpparibas/action-bnp-paribas>

DÉTAILS DES MÉCANISMES

MÉCANISME DE DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL

Aux Dates d’observation initiale (le 16/05/2025 et le 30/09/2025.), on observe les cours de clôture de l’Indice. Une fois toutes les observations effectuées, le Niveau de Référence Initial de l’Indice est défini comme le plus bas des niveaux de clôture officiel de l’Indice à l’une des Dates d’observation initiale (le 16/05/2025 et le 30/09/2025.).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS L'ANNÉE 1

Tous les jours ouvrés, du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2037, en Dates d’observation de remboursement anticipé si clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l’investisseur reçoit¹ en Date de paiement de remboursement anticipé concernée :

L'intégralité du Capital Initial

+

Un gain d'environ 0.0274% par jour écoulé depuis la Date d'observation initiale (le 30/09/2025)

Soit un TRA net² maximum de 8.7%

Barrière de Remboursement Anticipé (en % du Niveau de Référence Initial)	Dates d'Observation de Remboursement Anticipé
100.00%	Du 30/09/2026 au 29/12/2026
99.00%	Du 30/12/2026 au 25/03/2027
98.00%	Du 30/03/2027 au 29/06/2027
97.00%	Du 30/06/2027 au 29/09/2027
96.00%	Du 30/09/2027 au 29/12/2027
95.00%	Du 30/12/2027 au 29/03/2028
94.00%	Du 30/03/2028 au 29/06/2028
93.00%	Du 30/06/2028 au 29/09/2028
92.00%	Du 02/10/2028 au 29/12/2028
91.00%	Du 02/01/2029 au 29/03/2029
90.00%	Du 03/04/2029 au 29/06/2029
89.00%	Du 02/07/2029 au 28/09/2029
88.00%	Du 01/10/2029 au 28/12/2029
87.00%	Du 31/12/2029 au 29/03/2030
86.00%	Du 01/04/2030 au 28/06/2030
85.00%	Du 01/07/2030 au 27/09/2030
84.00%	Du 30/09/2030 au 27/12/2030
83.00%	Du 30/12/2030 au 28/03/2031
82.00%	Du 31/03/2031 au 27/06/2031
81.00%	Du 30/06/2031 au 29/09/2031
80.00%	Du 30/09/2031 au 29/12/2031
79.00%	Du 30/12/2031 au 25/03/2032
78.00%	Du 30/03/2032 au 29/06/2032
77.00%	Du 30/06/2032 au 29/09/2032
76.00%	Du 30/09/2032 au 29/12/2032

¹Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l’investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l’Emetteur. Une sortie anticipée à l’initiative de l’investisseur se fera à un cours dépendant de l’évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l’Indice Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025, des taux d’intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

²Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d’un contrat d’assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d’un contrat d’assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉTAILS DES MÉCANISMES

Barrière de Remboursement Anticipé (en % du Niveau de Référence Initial)	Dates d'Observation de Remboursement Anticipé
75.00%	Du 30/12/2032 au 29/03/2033
74.00%	Du 30/03/2033 au 29/06/2033
73.00%	Du 30/06/2033 au 29/09/2033
72.00%	Du 30/09/2033 au 29/12/2033
71.00%	Du 30/12/2033 au 29/03/2034
70.00%	Du 30/03/2034 au 29/06/2034
69.00%	Du 30/06/2034 au 29/09/2034
68.00%	Du 02/10/2034 au 29/12/2034
67.00%	Du 02/01/2035 au 29/03/2035
66.00%	Du 30/03/2035 au 29/06/2035
65.00%	Du 02/07/2035 au 28/09/2035
64.00%	Du 01/10/2035 au 28/12/2035
63.00%	Du 31/12/2035 au 28/03/2036
62.00%	Du 31/03/2036 au 27/06/2036
61.00%	Du 30/06/2036 au 29/09/2036
60.00%	Du 30/09/2036 au 29/12/2036
59.00%	Du 30/12/2036 au 27/03/2037
58.00%	Du 30/03/2037 au 29/06/2037
57.00%	Du 30/06/2037 au 29/09/2037

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 12 ANS

À l'issue des 4383 jours (12 ans après la Date d'observation initiale), en Date d'observation finale, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la Date d'observation initiale.

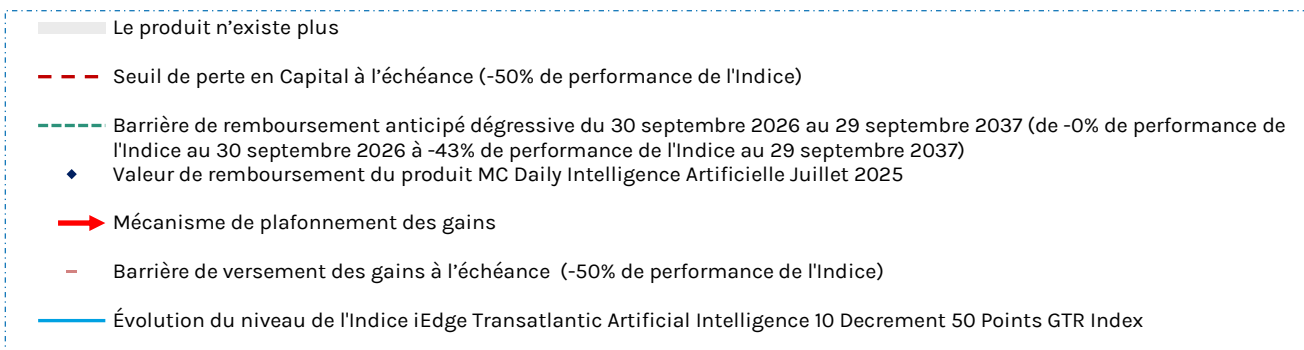
Cas Défavorable	Si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit¹ en Date d'échéance : Son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice <i>Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital pouvant être partielle ou totale à l'échéance</i> <i>Soit un TRA net² strictement inférieur à -6.54%</i>
Cas Favorable	Si l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit¹ en Date d'échéance : L'intégralité du Capital Initial + Un gain d'environ 0.0274% depuis la Date d'observation initiale (le 30/09/2025) (soit 4383 jours x 10%/365 = 120.08%) <i>Soit un TRA net² de 5.71%</i>

¹Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

²Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

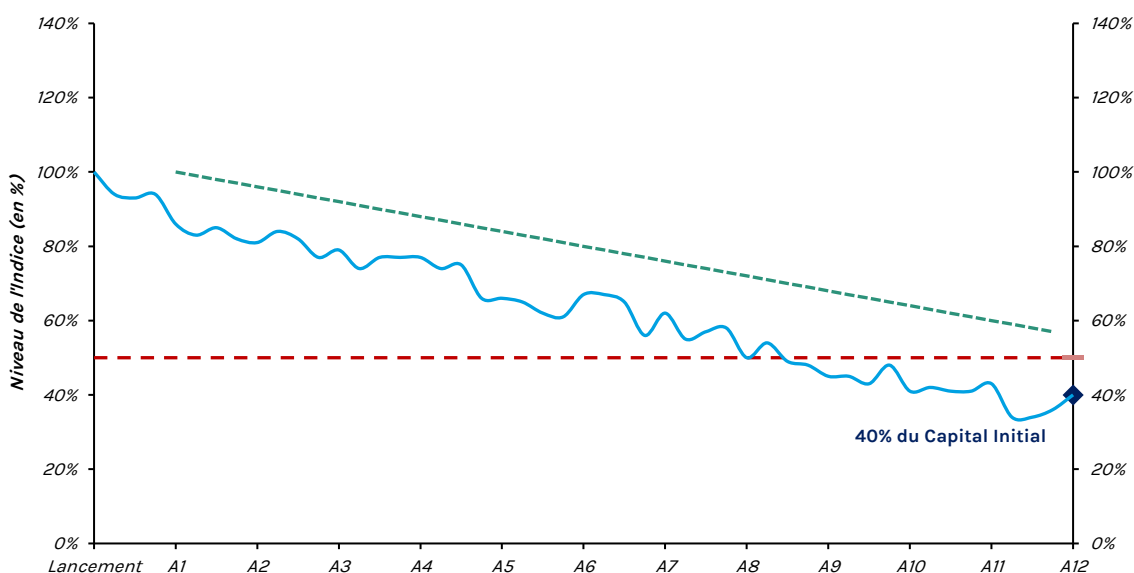
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Marché baissier à long terme

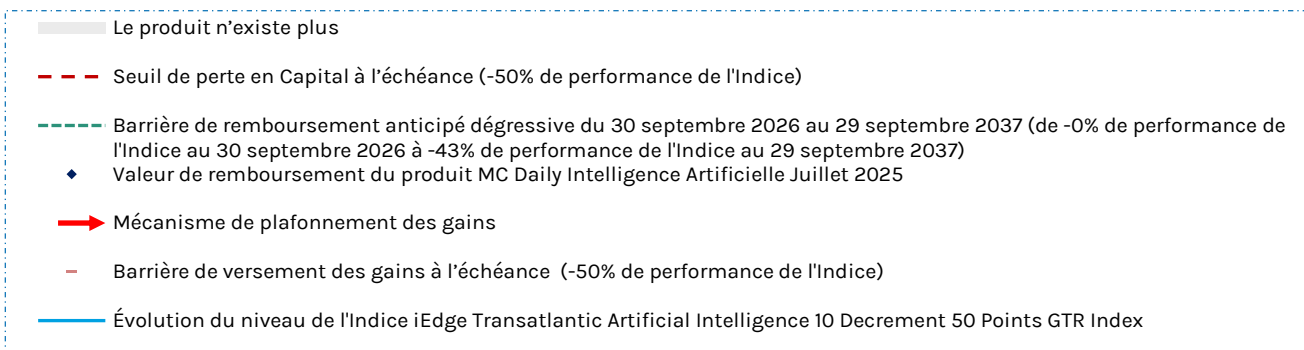
- Tous les jours ouvrés, du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2035, en Dates d'observation de remboursement anticipé, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du jour en question. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 4383 jours, en Date d'observation finale (le 30/09/2037), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 60%, il clôture donc à 40% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 40% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net¹ est égal à -8.26% (équivalent à un TRA net¹ de -8.26% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR)).
- Remboursement final : **40% du Capital Initial** (100% du Capital Initial - 60% lié à la baisse de l'Indice).



¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

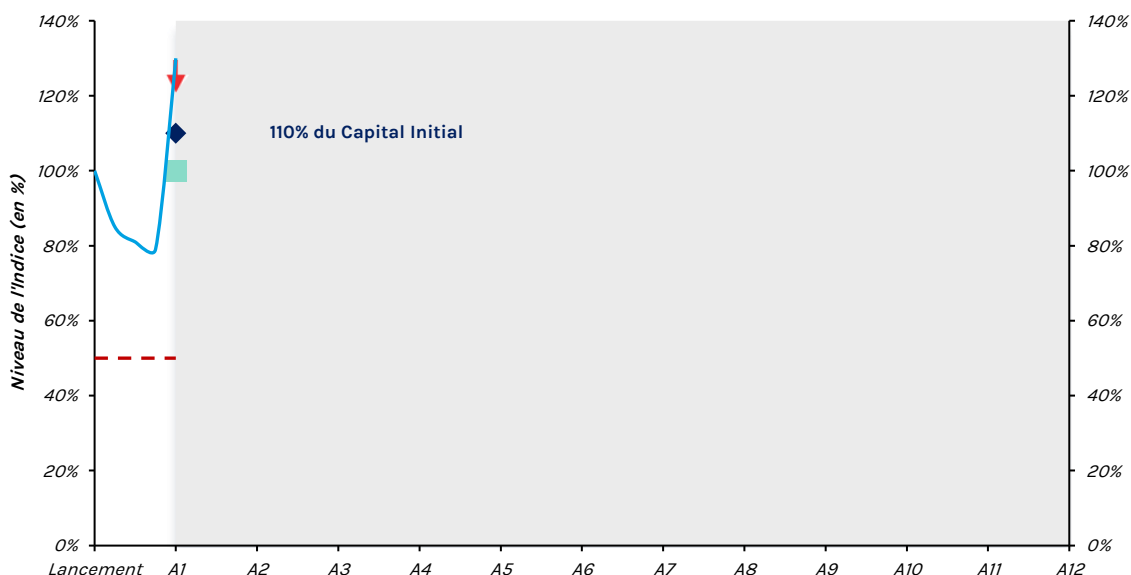
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



SCÉNARIO FAVORABLE

Marché haussier à court terme

- À l'issue du 30 septembre 2026, en Date d'observation de remboursement anticipé, l'Indice ne subit pas de baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. Il clôture par exemple à 130% de son Niveau de Référence Initial.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.** L'investisseur reçoit alors 100% du Capital Initial plus gain d'environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 30/09/2025, soit 110% du Capital Initial ($100\% + 365 \times 10\%/365$).
- Dans ce scénario, le TRA net¹ est alors égal à 8.70% (contre un TRA net¹ de 28.07% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- Remboursement anticipé : **110% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 10% du Capital Initial lié au gain perçu le 7 octobre 2026 au titre 365 jours écoulés).



¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ZOOM¹ SUR L'INDICE MERQUBE BNP 4.60 POINT DECREMENT (EUR)

Le rendement du titre de créance «Autocall Dégressif BNP Décrément Avril 2025» est conditionné à l'évolution de l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) qui est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action BNP Paribas SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 4.60/365 euros (soit 4.60 euros par an). Ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

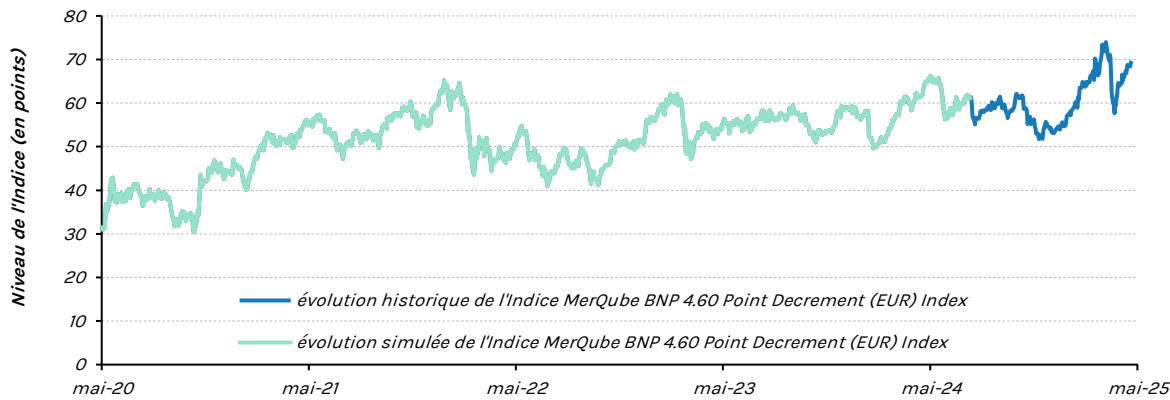
Si les dividendes bruts distribués par l'action BNP Paribas SA sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera diminuée (respectivement augmentée) par rapport à la performance de l'Indice dividendes non réinvestis. La fréquence de retranchement du prélèvement forfaitaire de l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas SA.

Le niveau de l'Indice sera impacté par la différence entre les dividendes bruts distribués par l'action BNP Paribas SA au cours de la période d'observation concernée par rapport au niveau de prélèvement forfaitaire sur la même période. Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire constant pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

À titre d'information, au cours des 10 dernières années les dividendes bruts distribués annuellement par l'action ont été en moyenne de 3.22 euros, le montant maximum versé a été de 4.79 euros et le montant minimum a été de 1.5 euros (source : Bloomberg au 22 mai 2025). Le prélèvement forfaitaire appliqué à l'action est ici supérieur au dividende moyen payé sur les dix dernières années. Le niveau de dividendes versé est visible sur le site : <https://invest.bnpparibas/action-bnp-paribas>

Informations relatives à l'Indice : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/MERQUBE-BNPP-4-60-POINT-D-180736831/>

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE¹



Source : Bloomberg, du 20/03/2020 au 20/03/2025
Lancement de l'Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) le 29/07/2024

PERFORMANCES HISTORIQUES ET SIMULÉES¹

Performances au 20/05/2025	MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index
à partir du 02/01/2025	35.46%
1 an	11.87%
3 ans	45.93%
5 ans	134.55%

¹Source : Bloomberg, au 20/05/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Morgan Stanley & Co International Plc. S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Code Isin	FRIP00001K13
Distribution	Compte titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Sous-jacent	l'Indice Autocall MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) (Code Bloomberg : MQDBN460 Index)
Taille d'émission	30 000 000 EUR
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR.
Prix d'émission	100%
Date d'émission	06/06/2025
Date d'observation initiale	30/09/2025
Niveau de Référence Initial	Niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date d'observation initiale
Dates d'observation de remboursement anticipé	Chaque jour ouvré du 30/09/2026 au 29/09/2037.
Dates de paiement de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après chaque Dates d'observation de remboursement anticipé
Date d'observation finale	30/09/2037
Date d'échéance	07/10/2037
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens..
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Règlement/livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Droit applicable	Droit Français
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 0.833% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

FACTEURS DE RISQUES

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du **20 juin 2024** et ses suppléments du **30 juillet 2024, 19 août 2024, 7 octobre 2024, 23 octobre 2024, 14 novembre 2024, 18 décembre 2024, 13 janvier 2025, 28 janvier 2025, 5 mars 2025, 17 avril 2025 et le 8 mai 2025** qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

RESTRICTION DE VENTE

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au Prospectus de base en date du 20-06-2024 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Avertissement légal relatif à l'Indice :

MERQUBE BNP 4,60 POINT DECUREMENT (EUR) : Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Morgan Stanley sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

Morgan Stanley